



INSCRIPTIONS 2021-2022

Mercredis aérés, le Crok'

De septembre 2021 à juin 2022

Dès la 1P à 4P - JOURNEE COMPLETE



**Cette inscription n'est valable qu'à réception de tous les documents demandés.
Une confirmation doit impérativement vous être donnée par la MQT pour valider l'inscription.**

VOTRE/VOS ENFANT/S :

Nom (1^{er} enfant) : Prénom (1^{er} enfant) : né le

Nom (2^e enfant) : Prénom (2^e enfant) : né le

Adresse (complète) :

Lieu de scolarisation (1^{er} enf.) :

Lieu de scolarisation (2^e enf.):

Lieu de travail des parents :

J'inscris mon/mes enfant/s aux mercredis aérés de la MQT pour la journée complète :

Arrivée le matin : entre 8h00 et 9h00

Départ le soir : entre 17h00 et 17h45

Date et signature du représentant légal : _____

qui déclare avoir reçu, lu et accepté les « règles importantes »

ainsi que les conditions tarifaires indiquées ci-dessous :

Les tarifs sont calculés en fonction du revenu familial. Afin de pouvoir le définir, nous avons besoin de l'attestation de l'administration fiscale cantonale « RDU » (*spécimen ci-dessous*). **Sans document remis, le tarif maximum est appliqué. (*)**

(Tableau des tarifs ci-dessous ./.)

Le responsable légal remet à la MQT les documents suivants :

- Fiche sanitaire** : remplie par le représentant légal (1 pour chaque enfant)
- Pièce identité** : remise à l'inscription (carte d'identité ou passeport de chaque enfant)
- Fiche impôts RDU** : copie doc. de l'administration fiscale cantonale genevoise « RDU » (*)

Animateur : _____

Annexes : - Fiche « Rappel des règles importantes » (remise au représentant légal)
- Fiche sanitaire (doit être dûment remplie par le représentant légal)

PRIX POUR LE PREMIER ENFANT :

Revenu mensuel brut du groupe familial (parents)		
moins de 2'500.--/mois (jusqu'à 30'000.--/an)		32.- le mois = 96.- le trimestre
Jusqu'à 3'500.--/mois (jusqu'à 42'000.--/an)		40.- le mois = 144.- le trimestre
Jusqu'à 4'500.--/mois (jusqu'à 54'000.--/an)		52.- le mois = 156.- le trimestre
Jusqu'à 5'500.--/mois (jusqu'à 66'000.--/an)		64.- le mois = 192.- le trimestre
Jusqu'à 7'000.--/mois (jusqu'à 84'000.--/an)		76.- le mois = 228.- le trimestre
Jusqu'à 8'500.--/mois (jusqu'à 102'000.--/an)		96.- le mois = 288.- le trimestre
Jusqu'à 11'500.--/mois (jusqu'à 138'000.--/an)		128.- le mois = 384.- le trimestre
Jusqu'à 14'000.--/mois (jusqu'à 168'000.--/an)		160.- le mois = 480.- le trimestre
Jusqu'à 17'500.--/mois (jusqu'à 210'000.--/an)		184.- le mois = 552.- le trimestre
Plus de 17'500.-- /mois (plus de 210'000.--/an)		200.- le mois = 600.- le trimestre

PRIX POUR LE DEUXIÈME ENFANT :

Revenu mensuel brut du groupe familial (parents)		
moins de 2'500.--/mois (jusqu'à 30'000.--/an)		28.- le mois = 84.- le trimestre
Jusqu'à 3'500.--/mois (jusqu'à 42'000.--/an)		36.- le mois = 108.- le trimestre
Jusqu'à 4'500.--/mois (jusqu'à 54'000.--/an)		48.- le mois = 144.- le trimestre
Jusqu'à 5'500.--/mois (jusqu'à 66'000.--/an)		60.- le mois = 180.- le trimestre
Jusqu'à 7'000.--/mois (jusqu'à 84'000.--/an)		72.- le mois = 216.- le trimestre
Jusqu'à 8'500.--/mois (jusqu'à 102'000.--/an)		92.- le mois = 276.- le trimestre
Jusqu'à 11'500.--/mois (jusqu'à 138'000.--/an)		124.- le mois = 372.- le trimestre
Jusqu'à 14'000.--/mois (jusqu'à 168'000.--/an)		156.- le mois = 468.- le trimestre
Jusqu'à 17'500.--/mois (jusqu'à 210'000.--/an)		180.- le mois = 540.- le trimestre
Plus de 17'500.-- /mois (plus de 210'000.--/an)		196.- le mois = 588.- le trimestre

Tarifs appliqués dans tout le canton de Genève, pour les centres aérés (FASe) et calculés en fonction du revenu familial. Afin de pouvoir le définir, il est nécessaire de nous transmettre l'attestation de l'administration fiscale cantonale « RDU ». (*) Sans document remis, le tarif maximum sera appliqué.

Pour tout problème financier, la responsable des mercredis aérés se tient à disposition pour vos questions. En aucun cas les difficultés financières ne doivent empêcher la participation des enfants aux mercredis aérés.

Spécimen du document demandé :

REVENUS UNIFIES ET CANTON DE GENÈVE
Département de l'économie, des affaires sociales et de la santé
Centre de calcul des RDU (CCRDU)

Genève, le 5 novembre 2011.

**REVENU DÉTERMINANT UNIFIÉ (RDU)
ATTESTATION ANNUELLE
2011**

M. Johan - N° assuré(e) : 123.4567.8901.23
Mme Simone - N° assuré(e) : 321.7667.8901.22

ANNÉE DE RÉFÉRENCE (2011)

Charge(s) fiscale(s) : 2
% charge(s) fiscale(s) : 2

	Couple	Johan	Simone
Revenu 2011 (voir le détail au verso)	72'274	57'119	18'155
1/10 ^{ème} fortune 2011 (voir le détail au verso)	1'666	833	833
RDU socle (= revenu + 1/10 ^{ème} fortune)	73'940	57'952	18'988
Prestations sociales 2011 (dont enfants mineurs*)	2160	1080	1080
Subsidies (SMA)	305	160	160
PC Fam (SFC)	2'370	1'920	850
RDU total (=RDU socle + prestations sociales)	81'770 (*)	60'702	21'068



39, route de Jussy
CH - 1226 Thônex
Tél. : 022 348 75 32
e-mail : mqthonex@mqthonex.ch
site internet : www.mqthonex.ch